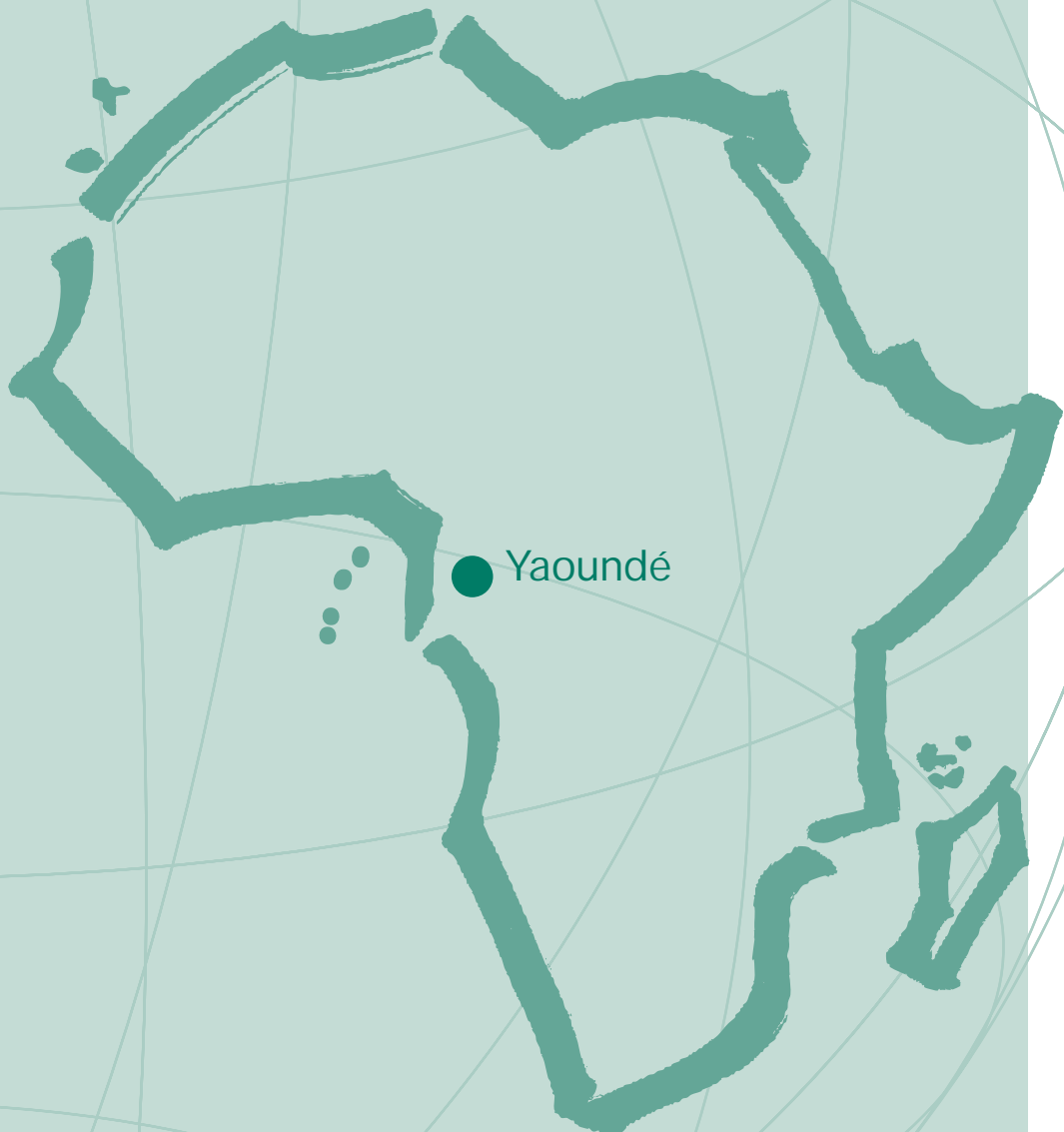


Cameroun

Cameroun



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 475
- Population en milliers (2002) : 15 729
- PIB par habitant en dollars (2002) : 699
- Espérance de vie (2000-2005) : 46.2
- Taux d'analphabétisme (2002) : 26.5

Cameroun

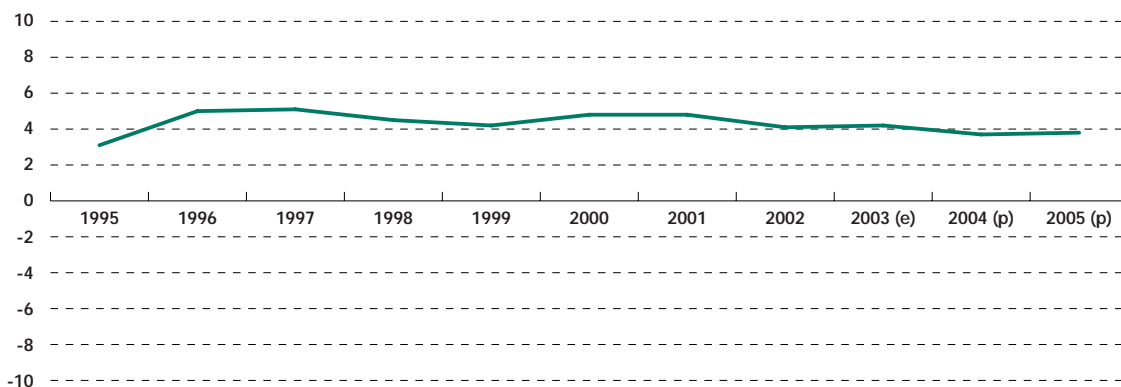
MALGRÉ LE SURSAUT DE L'ÉCONOMIE camerounaise depuis 1995, les conséquences des dix années de récession (de 1985 à 1994) traversées par le pays sont loin d'être effacées. Dans cette période, le Cameroun s'est caractérisé par une diminution constante des investissements dans les secteurs productifs et par une faible capacité d'absorption. La pauvreté s'est installée dans les villes comme dans les campagnes et les infrastructures d'eau, d'électricité et de télécommunications se sont détériorées. En outre, le savoir-faire de l'administration s'est peu à peu dégradé, laissant s'installer des comportements de mauvaise gouvernance. Depuis 2002, rattrapée par la vétusté des installations productives et notamment par un déficit énergétique important qui a pesé sur le secteur

industriel, la croissance a commencé à s'essouffler. Aujourd'hui le Cameroun manque cruellement d'équipements et d'infrastructures et pâtit de coûts élevés des facteurs de production (main-d'œuvre, foncier, eau, électricité).

Le manque d'infrastructure et le déficit énergétique restent des freins à la croissance.

La croissance du PIB est estimée à 4.2 pour cent en 2003, soit sensiblement comme en 2002 (4.1 pour cent) : l'activité industrielle a été plus dynamique du fait d'un approvisionnement en électricité plus régulier en cours d'année et la demande est restée soutenue malgré une détérioration des termes de l'échange (après toutefois une stabilisation en 2002). L'année 2004 pourrait pâtir d'une détérioration du commerce extérieur dans un

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume

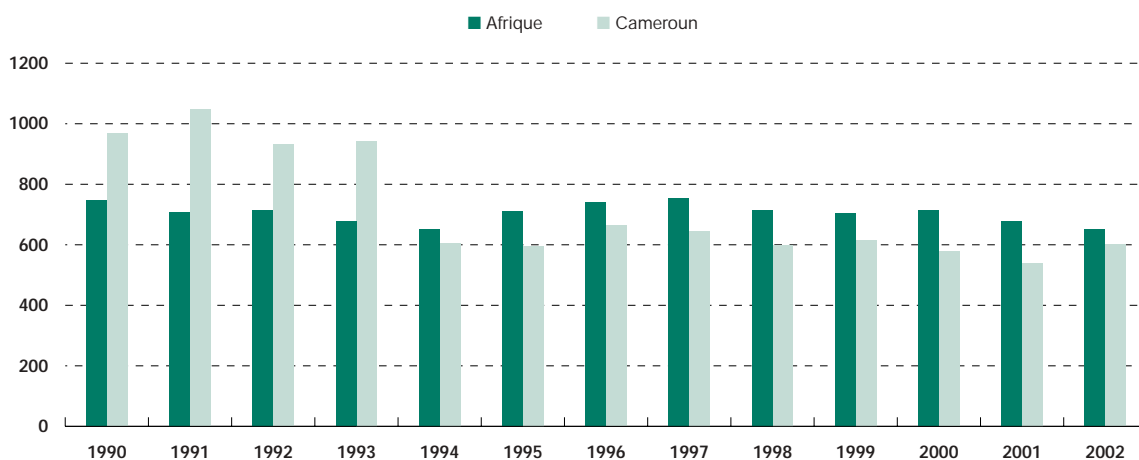


Source : Données du FMI et de la Direction de la prévision, ministère de l'Économie et des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

contexte mondial peu dynamique et un marché sous-régional qui tarde à prendre le relais. Les entreprises locales devraient bénéficier d'une amélioration de la production d'électricité avec la mise en service de la centrale thermique de Limbé en avril 2004. Les perspectives dépendent cependant beaucoup de la capacité de l'État à réaliser les programmes de développement dans les secteurs prioritaires et les

infrastructures productives. L'économie camerounaise pourra difficilement compter sur la consommation intérieure comme seul moteur de la croissance, celle-ci risquant de s'essouffler au rythme de l'épuisement des champs pétroliers et de la baisse de l'emploi manufacturier. Au total, l'activité connaîtrait un ralentissement à 3.7 pour cent en 2004 et 3.8 pour cent en 2005.

Figure 2 - PIB par habitant au Cameroun et en Afrique (en dollars courants)



Source : FMI.

Développements économiques récents

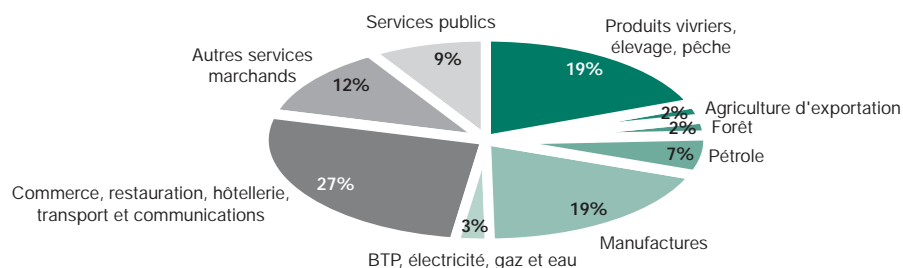
Après une période de crise, le secteur primaire soutient de nouveau la croissance camerounaise en 2003 grâce à une meilleure orientation de l'agriculture vivrière et industrielle d'exportation et à un léger redressement de la sylviculture. Les principales récoltes des cultures de rente (cacao, banane, caoutchouc) ont enregistré des hausses par rapport à la campagne précédente. Les exportations de cacao de la campagne 2003/04 ont augmenté de près de 70 pour cent à fin septembre 2003. La production de bananes d'exportation a enregistré une hausse de 21.5 pour cent pour les neuf premiers mois de 2003. Toutefois, les exportations de café, certes en année de repos végétatif, ont baissé de 64.5 pour cent pour l'arabica et de 58.1 pour cent pour le robusta en 2003. De même, la production de coton est en retrait de 5 pour cent à fin septembre 2003, tout comme celle de grumes depuis la mise en application de la loi forestière (-8 pour cent de volume exporté en 2002 et probablement -54 pour cent au premier semestre 2003). Globalement, l'activité agricole reste très en-deçà de son potentiel compte tenu des ressources naturelles exceptionnelles du Cameroun.

Malgré l'épuisement progressif des gisements, la production pétrolière est parvenue à se stabiliser en 2003 avec un peu plus de 35 millions de barils, exportés

en quasi totalité. Les trois quarts des ventes d'hydrocarbures sont assurées par la société nationale (SNH) qui a valorisé sa part au cours moyen de 26.5 dollars le baril en 2003.

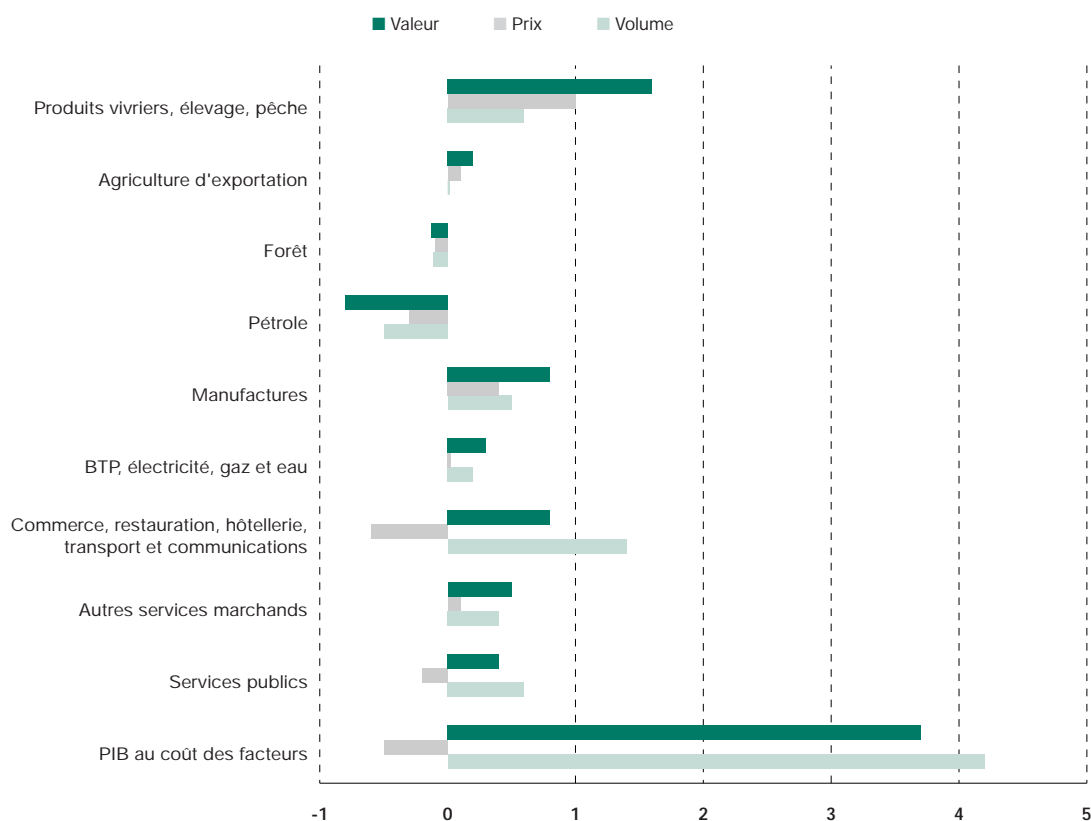
Au sein du secteur secondaire, l'activité industrielle a été bridée en 2002 par de nombreux délestages d'électricité freinant par exemple la société Alucam (premier client de la compagnie d'électricité AES Sonel) dans son plan de développement. Puis, au cours du premier semestre 2003, la normalisation progressive de l'approvisionnement en électricité à la faveur d'une meilleure pluviométrie, combinée à la fermeté de la demande intérieure, a contribué au léger redressement de l'activité manufacturière. En 2004, AES Sonel devrait renforcer sa capacité de production avec la construction d'une centrale électrique thermique à Limbé (exploitation prévue en avril 2004). D'après l'unique fournisseur d'électricité du pays (jusqu'en 2006 où le marché devrait être libéralisé), la demande serait entièrement satisfaite en 2004. Toutefois, le pays exploite seulement 2 pour cent de son potentiel hydroélectrique, l'un des plus élevés d'Afrique centrale après la République démocratique du Congo. En raison de la quasi absence d'investissement pendant plus de 20 ans dans ce secteur, les barrages insuffisamment entretenus sont devenus vétustes et ne peuvent répondre à une demande d'électricité en hausse de 5 pour cent par an en moyenne depuis 1995.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision, ministère de l'Économie et des Finances.

Figure 4 - Contributions à la croissance du PIB en 2002



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de la Direction de la Prévision, ministère de l'Économie et des Finances.

Le BTP a soutenu la croissance en 2003 avec le démarrage de la construction de 10 000 logements sociaux par la société NBC Holding prévue à Yaoundé et Douala (sur financements notamment tunisiens) et plusieurs travaux de voirie et de viabilisation d'axes routiers. Le dynamisme de ce secteur s'est traduit par une augmentation de la demande domestique de ciment d'environ 13 pour cent. Du même coup, les

importations de ciment ont également crû du fait de leur meilleure compétitivité suite à la dépréciation du dollar et de l'incapacité du marché local à accroître rapidement sa production. Néanmoins, la contribution du BTP a été moins forte qu'en 2002 en raison de la fin des travaux de l'oléoduc Tchad-Cameroun. L'activité industrielle pâtit également de la baisse constante de l'emploi manufacturier observée depuis un an (-3.7 pour

cent). De plus, l'industrie forestière souffre de problèmes nouveaux d'approvisionnement dus à la baisse continue de la production depuis 2002.

Le secteur tertiaire reste le principal moteur de l'économie suite à la relance du transport maritime et terrestre qui a profité de l'amélioration du réseau routier, de la voirie urbaine et de l'accroissement du trafic sur rail (+11 pour cent de voyageurs au premier semestre 2003). Le Port autonome de Douala enregistre une hausse du trafic conteneurisé sur les dix premiers mois de 2003 par rapport à la même période en 2002 (progression de 0.2 pour cent des importations et de 1.9 pour cent des exportations en volume). Le trafic

en volume par mode traditionnel a cependant diminué en raison de la fin des activités générées par la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun. La distribution de carburant assurée par la Société camerounaise de dépôts pétroliers (SCDP) était en nette progression au cours des dix premiers mois de l'année 2003 (+17.1 pour cent). L'industrie du tourisme progresse également avec une augmentation du nombre de nuitées de 10 pour cent en glissement annuel et de 6 pour cent du chiffre d'affaires au premier semestre 2003. Toutefois, ce secteur pourrait décoller davantage avec une amélioration significative de la qualité des infrastructures, compte tenu du potentiel représenté par les sites naturels du pays.

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Formation brute de capital	12.8	18.9	23.5	24.0	22.8	23.5	23.6
Publique	1.9	3.2	3.3	2.5	2.5	3.2	3.4
Privée	10.9	15.7	20.3	21.5	20.3	20.2	20.2
Consommation finale	80.8	75.8	80.2	81.2	81.2	81.0	81.1
Publique	8.8	9.7	10.3	10.6	10.5	10.4	10.4
Privée	72.1	66.1	69.9	70.6	70.7	70.6	70.7
Solde extérieur	6.4	5.3	-3.7	-5.2	-4.0	-4.5	-4.7
Exportations	25.8	28.1	24.0	21.3	19.6	19.0	18.6
Importations	-19.4	-22.8	-27.7	-26.5	-23.6	-23.5	-23.2

Source : Données de l'Agence française de développement ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

L'année 2003 semble marquer un retour à un partage plus équilibré de la croissance entre la demande intérieure et extérieure. En effet, avec l'achèvement de l'oléoduc Tchad-Cameroun, les importations se sont fortement atténuées, ce qui a permis une contribution nette positive de l'extérieur. Dans le même temps, au plan intérieur, si la consommation portée par l'amélioration des revenus ruraux reste dynamique, les investissements – notamment privés – continuent de baisser. L'État ne parvient pas à réaliser les projets prévus et les investissements du secteur privé hors pétrole, déjà faibles, sont encore en retrait comparés aux années précédentes. En tout état de cause, les investissements restent largement en dessous des besoins du pays et la croissance du PIB s'éloigne des 6 pour cent prévus dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2007 soumis à la Banque mondiale et au FMI. Cette situation est aggravée par

la faiblesse chronique du taux d'exécution du budget d'investissement public (sur ressources propres et sur ressources PPTE) qui s'explique par la faible capacité d'absorption du pays et la perte d'efficacité de son administration.

Politique macro-économique

Politique budgétaire et monétaire

Le Cameroun fait partie de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale et doit à ce titre respecter un certain nombre de critères de convergence, concernant l'inflation, l'équilibre budgétaire, le taux d'endettement et l'absence d'arriérés de paiements. En 2003, comme en 2002, ce pays respecterait tous les critères de convergence, ce qui est exceptionnel au sein de la CEMAC. Le Cameroun s'est

nettement désendetté depuis son entrée dans l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés).

La Cameroun bénéficie d'une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI approuvée en octobre 2000 qui approche de sa fin. Toutefois, les négociations avec le FMI pour l'examen de la quatrième revue de la FRPC prévue initialement en janvier 2003 ont été retardées en raison des dérapages budgétaires enregistrés en début d'année et qui n'ont pas permis au Cameroun d'atteindre les objectifs quantitatifs fixés par le programme. Cette revue a finalement été approuvée le 17 décembre 2003, soit une semaine seulement avant l'achèvement de la FRPC et pratiquement avec un an de retard, déclenchant un décaissement du FMI de 15.9 millions de DTS (23 millions de dollars environ). La troisième et dernière année du programme couvre désormais la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, la dernière revue du programme serait examinée au troisième trimestre 2004 pour les critères à fin juin 2004.

Sur le plan de la politique budgétaire, les objectifs étaient en 2003, d'une part la poursuite de l'assainissement des finances publiques *via* un élargissement de l'assiette des recettes non pétrolières et, d'autre part, l'amélioration qualitative des dépenses par une rationalisation des choix budgétaires. Les réformes se sont poursuivies avec l'entrée en vigueur d'une nouvelle nomenclature budgétaire afin de mieux suivre les dépenses par fonctions, et avec la

finalisation du système d'information intégré pour la gestion des finances publiques, SIGEFI (qui contient également une partie recettes), qui devrait apporter plus de transparence, de fiabilité et de cohérence dans la chaîne de la dépense publique.

En 2004, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques va pouvoir être mise en œuvre et la Division des grandes entreprises (à la Direction des impôts) devrait être opérationnelle. Ces mesures devraient permettre d'améliorer le recouvrement des recettes. L'Assemblée nationale a adopté en mars 2003 une loi portant création d'une Chambre des comptes de la Cour suprême afin de mieux contrôler les comptes de l'État, et la réforme du système de passation des marchés publics est achevée. D'autres mesures telles que la soumission des entreprises du secteur public à l'obligation de retenue à la source de la TVA, la suppression et la limitation de certaines exonérations notamment sur la taxe spéciale sur les produits pétroliers, la mise en place d'un programme de sécurisation des recettes minières et son application rigoureuse, visent à atteindre les objectifs fixés par la politique budgétaire.

Les recettes de l'État ont été inférieures au cours des premiers mois de 2003 à celles enregistrées dans une période équivalente en 2002. Toutefois, sous l'effet de la bonne tenue des cours du pétrole, les recettes en provenance de ce secteur ont pu atteindre 92.2 milliards de francs CFA (157.3 millions de dollars) contre

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Recettes totales (avec dons)^a	12.5	17.8	18.0	17.5	17.1	16.8	16.3
Recettes fiscales	8.6	11.0	12.1	11.8	11.6	11.6	11.7
Recettes pétrolières	2.8	5.7	4.7	4.8	4.0	3.9	3.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	15.3	15.9	16.6	16.0	15.2	15.4	15.2
Dépenses courantes	13.9	13.0	13.4	13.4	12.9	12.4	12.0
<i>Sans les intérêts</i>	<i>8.2</i>	<i>9.4</i>	<i>10.2</i>	<i>10.8</i>	<i>10.7</i>	<i>10.5</i>	<i>10.5</i>
Salaires	4.5	4.6	4.9	5.3	5.4	5.4	5.6
Paiements d'intérêts	5.7	3.7	3.2	2.6	2.2	1.8	1.6
Dépenses en capital	1.4	2.7	3.0	2.3	2.3	3.0	3.2
Solde primaire	2.9	5.5	4.5	4.1	4.0	3.2	2.6
Solde global	-2.8	1.9	1.4	1.5	1.9	1.4	1.1

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Note : A partir de janvier 2003, l'exercice budgétaire est calé sur l'année civile.

Source : Données du FMI et de la Direction de la prévision, ministère de l'Économie et des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

86 milliards en 2002 (123.4 millions de dollars). La régression globale des recettes provient donc du secteur non pétrolier pénalisé par le tassement de l'activité en début d'année. La performance de la TVA s'est améliorée au second semestre avec le redressement de l'activité économique. Pour l'ensemble de l'année, les recettes budgétaires devraient dépasser les objectifs (avec un taux d'exécution projeté à 101.6 pour cent) et atteindre 17.1 pour cent du PIB. Au deuxième semestre 2003, le Cameroun a connu des tensions budgétaires qui se sont traduites pour la première fois par une difficulté à alimenter correctement le compte PPTE logé à la Banque centrale des États de l'Afrique centrale (BEAC). Quarante-trois milliards de francs CFA, soit 72.1 millions de dollars, n'avaient pas été versés fin septembre 2003 par le Trésor camerounais au titre de l'allègement octroyé par les créanciers bilatéraux. Ces difficultés se sont aussi manifestées par un redoublement du harcèlement fiscal. En outre, les délais de paiement de l'État se seraient rallongés d'après les opérateurs du secteur privé.

Les dépenses budgétaires se sont accrues au premier trimestre 2003 par rapport à la même période en 2002, bien que légèrement en deçà de la programmation budgétaire (avec un taux d'exécution de 96.7 pour cent) à la faveur du poste des transferts mais aussi de celui des dépenses de capital, malgré la faible capacité d'absorption du pays. De plus, le solde budgétaire global s'est renforcé grâce à la diminution des dépenses courantes et du service de la dette. Il est estimé en excédent à 1.9 pour cent du PIB, en hausse de 26 pour cent par rapport à 2002.

La loi de finances 2004 a été adoptée et promulguée en décembre 2003. Le projet de budget s'équilibrera en recettes et en dépenses à 1 617 milliards de francs CFA (2.7 milliards de dollars), soit +7.2 pour cent par rapport au budget 2003, sur la base d'une hypothèse optimiste de croissance du PIB réel de 4.7 pour cent, d'un taux d'inflation de 2 pour cent environ et d'un solde budgétaire global (base engagement et non décaissement) de 1.5 pour cent du PIB. La structure des dépenses budgétaires serait composée pour plus de la moitié de dépenses de fonctionnement, de transfert et de personnel, tandis que moins d'un tiers irait au

remboursement de la dette et seulement 15 pour cent environ à l'investissement.

Les recettes fiscales pour l'exercice 2004 sont prévues à 1 148 milliards de francs CFA (1.9 milliard de dollars), en augmentation de 10 pour cent par rapport au budget précédent, et reposent essentiellement sur la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée et de la taxe sur les importations. De leur côté, les recettes non fiscales stagnent avec la fin des privatisations et le déclin de la production pétrolière. Enfin, les dépenses PPTE d'un montant de 70 milliards de francs CFA, soit 119.5 millions de dollars, s'inscriraient en forte hausse (+75 pour cent) mais cela reste insuffisant pour rattraper cette année le retard accumulé depuis le point de décision. Parallèlement, les dépenses inscrites au budget de fonctionnement seraient quasi stables en 2004 (+0.9 pour cent). Cependant, contrairement aux engagements pris, ces dépenses ne reflètent pas nécessairement la priorité aux secteurs sociaux identifiés dans le DSRP. Les postes en augmentation nette sont ceux de la défense (+6.6 pour cent), de l'économie et des finances (+5.2 pour cent), de la Présidence (+5.6 pour cent) et surtout du ministère de l'Administration territoriale (+35.3 pour cent) qui a récupéré les projets PPTE.

Alors que le budget devrait afficher clairement une orientation en faveur de la lutte contre la pauvreté, les dépenses du ministère de l'Éducation (hors enseignement technique ou supérieur) sont en hausse de 4.1 pour cent seulement tandis que celles de la santé baissent de près de 1.9 pour cent. En outre, les chapitres mines, eau et énergie et celui des transports où les besoins sont très élevés baissent respectivement de 34.7 pour cent et de 17.4 pour cent. Enfin, l'agriculture baisse de 0.3 pour cent et l'élevage de 11.3 pour cent alors que le développement rural est également un secteur prioritaire. Ces évolutions, si elles se confirment, feraient du DSRP un document formel sans lien avec les instruments budgétaires réels. Paradoxalement, les marges de manœuvre dégagées par le début de désendettement du pays ne serviraient pas comme prévu à lutter contre la pauvreté et ce malgré la disponibilité de cadrages à moyen terme pour l'éducation et la santé dans le DSRP.

Plusieurs facteurs pourraient faire ressurgir des tensions de trésorerie en 2004, qui plus est année d'élections présidentielles. En effet, 90 pour cent des crédits ouverts dans le nouveau budget au titre des dépenses PPTE sont constitués des reports de dépenses qui auraient déjà dû être exécutées, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour de nouveaux projets. De plus, les chiffres de la dette intérieure qui vient d'être recensée et intégrée au budget sont probablement sous-estimés, compte tenu de l'assainissement en cours des entreprises publiques et du retard pris dans le programme des privatisations.

Au 31 décembre 2002, la dette intérieure totale est estimée à 1.1 milliard de francs CFA. Cela représenterait 15.7 pour cent du PIB dont 2.3 pour cent d'arriérés. Comme la dette extérieure, cette dette a été accumulée avant la crise du début des années 90. Environ 54 pour cent de cette dette a été consolidée et devrait être réglée d'ici 2006 à l'aide de plusieurs plans de règlement à moyen terme. La partie consolidée concerne les banques commerciales, les compagnies d'assurances et surtout les salaires des fonctionnaires.

Comme dans les autres pays de la CEMAC, le Cameroun présente un taux de change fixe par rapport à l'euro et sa politique monétaire est conduite par la BEAC, ce qui laisse la politique budgétaire comme principal levier d'action. Après avoir enregistré de vives tensions au premier semestre 2002 causées par une surchauffe de la demande alimentée par la construction de l'oléoduc tchado-camerounais, le taux d'inflation s'est stabilisé au second semestre 2002 et en 2003, reflétant une amélioration de l'offre de produits vivriers. En 2003, cette baisse des tensions sur les prix locaux

s'explique également par un fort effet de déflation en provenance des biens importés en dollars dans le contexte de la dépréciation de la monnaie américaine. Le taux d'inflation est estimé à 1.4 pour cent en 2003 sous l'hypothèse d'une offre alimentaire stable, et pourrait augmenter à 2.2 pour cent en 2004 et 2.1 pour cent en 2005, du fait notamment de la demande accrue de produits vivriers des pays voisins.

Position extérieure

Le commerce extérieur du Cameroun repose sur une assez grande variété de produits (45.7 pour cent de pétrole brut, 11 pour cent de bois sciés, 10.6 pour cent de fèves de cacao, 5.2 pour cent de coton brut, 3.6 pour cent d'aluminium brut et 3.4 pour cent de carburants et lubrifiants), mais a du mal à se diversifier davantage. Les échanges du pays sont principalement orientés vers l'Europe et les États-Unis. Toutefois, au deuxième trimestre 2003, de nouveaux clients ont émergé tels la Chine et l'Afrique du Sud où les ventes en valeur ont pratiquement atteint en un trimestre celles destinées au marché américain. Les importations en provenance du Nigeria continuent leur percée (+25 pour cent au deuxième trimestre 2003 en glissement annuel). Les produits camerounais sont en effet concurrencés également par les biens en provenance du Nigeria devenus moins chers sous l'effet de la dépréciation de la naira face au dollar et par les arrivées frauduleuses de marchandises. Malgré son potentiel et la taille de son économie comparée à celle de ses voisins, le Cameroun ne parvient toujours pas à capter pleinement le marché sous-régional de la CEMAC. En effet, les exportations vers les pays de la CEMAC ont chuté (-14.6 pour cent au premier semestre 2003 comparé à

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	1995	2000	2001	2002	2003(e)	2004(p)	2005(p)
Balance commerciale	7.3	2.6	2.6	0.7	1.0	0.7	0.5
Exportations de biens (f.o.b.)	20.5	21.2	20.9	18.0	16.5	16.1	15.7
Importations de biens (f.o.b.)	-13.3	-18.6	-18.3	-17.3	-15.4	-15.4	-15.2
Services	-2.3	-6.4	-5.4	-5.9			
Revenu des facteurs	-6.6	-3.3	-2.8	-2.3			
Transferts courants	0.7	1.1	1.3	1.2			
Solde des comptes courants	-0.9	-5.9	-4.4	-6.3			

Source : Données de l'Agence française de développement et du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

la même période en 2002 d'après le Gicam, Groupement interpatronal du Cameroun).

Après une année 2002 proche de l'équilibre (+0.7 pour cent), le solde commercial s'est légèrement amélioré en 2003 (+1 pour cent) en raison de la chute des importations liée à la fin des travaux de l'oléoduc tchado-camerounais et de l'amélioration globale des termes de l'échange. Toutefois, cet excédent ne doit pas masquer la baisse continue des quantités exportées de pétrole et une remontée des importations de biens échangeables encouragée par la faiblesse actuelle du dollar. A plus long terme, le recours massif aux importations lié à une demande interne toujours forte pourrait déséquilibrer de nouveau la balance commerciale, si la production locale ne prend pas le relais.

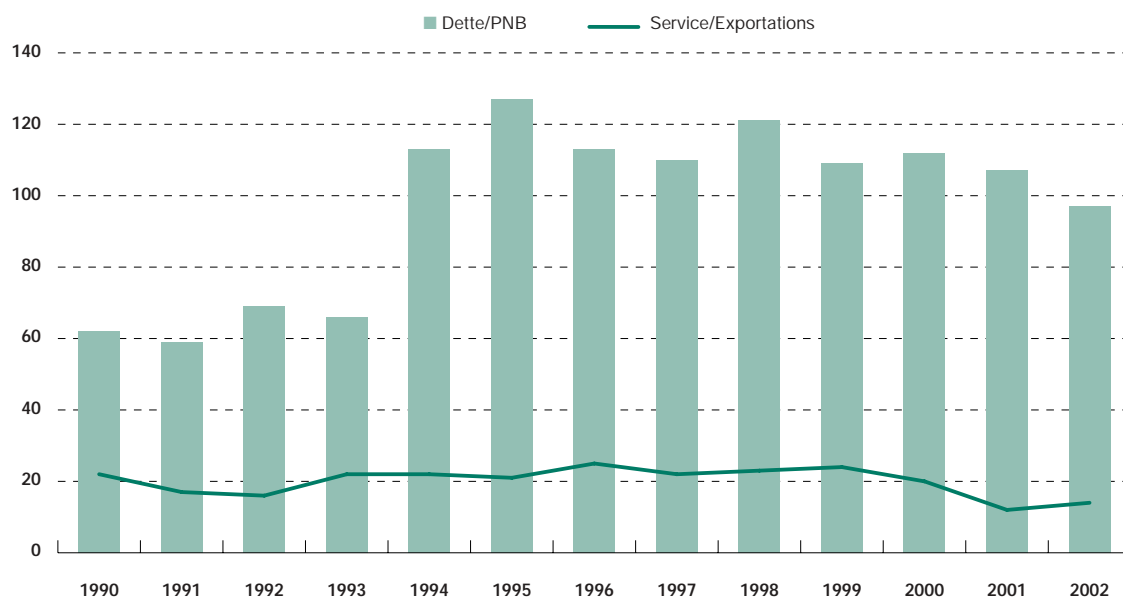
L'assouplissement des critères d'éligibilité a permis de faire entrer le Cameroun dans l'initiative PPTE renforcée. Après une première période de stabilisation réussie, le pays a atteint son point de décision le 11 octobre 2000, entrant ainsi dans la phase intérimaire de l'initiative PPTE qui lui a permis de recevoir les premiers allègements de dette. Le point d'achèvement prévu pour fin septembre 2003 a été retardé par la finalisation tardive du DSRP et le report de la FRPC. Il devrait être maintenant atteint fin 2004. A la mi-octobre 2003, le Cameroun a reçu potentiellement près de 200 milliards de francs CFA dont 14 seulement ont été effectivement dépensés. Cette sous-consommation des crédits PPTE ne laisse pas d'inquiéter alors que la bonne mise en œuvre du DSRP pendant un an est un facteur déclencheur du point d'achèvement. Les explications oscillent entre l'excès de prudence des politiques et l'incapacité à investir récurrente au Cameroun, comme le montre la faible exécution chronique du budget d'investissement depuis 20 ans. Cette lenteur dans l'utilisation des fonds PPTE pourrait également provenir d'un manque de projets de bonne qualité (ceux présentés s'apparentent plus souvent à des idées qu'à de véritables actions de développement), de l'impréparation des ministères techniques ou de blocages institutionnels exacerbés par des dysfonctionnements administratifs (plusieurs comités interviennent dans la décision de validation d'un projet ;

celle-ci reste au niveau ministériel et n'est pas transmise efficacement vers les directions du ministère des Finances ; les crédits une fois inscrits avec beaucoup de retard et de difficultés au budget semblent incapables de circuler dans les ministères concernés). Le comité consultatif de suivi des ressources PPTE (qui associe administration camerounaise, bailleurs de fonds et société civile) créé par le décret du 1^{er} décembre 2000 et placé sous la présidence du ministre des Finances n'a pas trouvé son rythme de croisière. Un nouveau comité de suivi pour la réalisation des projets PPTE vient de voir le jour par arrêté du ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire, placé cette fois sous l'autorité du ministre délégué chargé du Plan de relance économique. Ce comité s'est réuni deux fois. Il reste à voir si les ressources PPTE seront ainsi mieux utilisées.

Le Cameroun sera également bénéficiaire du volet additionnel de l'initiative PPTE. En effet, à l'occasion du Sommet de Cologne de 1999, les pays du G7 ont notamment décidé d'annuler la totalité de la dette d'aide publique bilatérale au développement après le point d'achèvement (en plus des allègements traditionnels). Compte tenu de l'existence d'importants reliquats de dette au titre de l'aide publique au développement, cette mesure représente des montants significatifs pour le Cameroun. En France, par exemple, cette annulation supplémentaire se traduira par la mise en place d'un contrat de désendettement-développement (C2D) de plus d'un milliard d'euros sur plus de 20 ans, la France ayant choisi d'annuler ses créances sous la forme d'un refinancement par dons.

Le Cameroun s'est beaucoup désendetté : l'encours de la dette publique extérieure totale est passé de 126.7 points du PNB en 1995 au lendemain de la dévaluation à 96.9 pour cent en 2002, soit une diminution de 23.5 pour cent. Sur la même période, la baisse du service de la dette rapportée aux exportations est encore plus nette : cet indicateur est passé de 20.9 pour cent à 13.8 pour cent en 2002, soit une baisse de 33.9 pour cent. Cette évolution est due à la fois à la croissance soutenue de l'économie depuis la dévaluation de 1994 et à l'amélioration des exportations, mais aussi à une baisse de l'encours de

Figure 5 - Part de l'encours de la dette dans le PNB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

la dette extérieure qui s'élevait à 8 503 millions de dollars en 2002. Au-delà des allègements obtenus au titre de l'initiative PPTE, le Cameroun a fait de réels efforts de remboursement de sa dette vis-à-vis des créanciers extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes avec le FMI.

Le Cameroun a réussi à négocier en mai 2002 un accord très avantageux de rachat de sa dette commerciale d'un montant de 584 milliards de francs CFA (838.3 millions de dollars) à 14.5 pour cent du principal avec abandon de tous les arriérés d'intérêt. Cette opération d'un coût total de 44 millions de dollars environ a eu lieu en août 2003 avec des contributions française, norvégienne et de la Banque mondiale qui a coordonné l'opération. Le Cameroun a également contribué au financement de ce rachat par ses propres ressources et 54 banques sur 76 concernées ont répondu favorablement à l'offre.

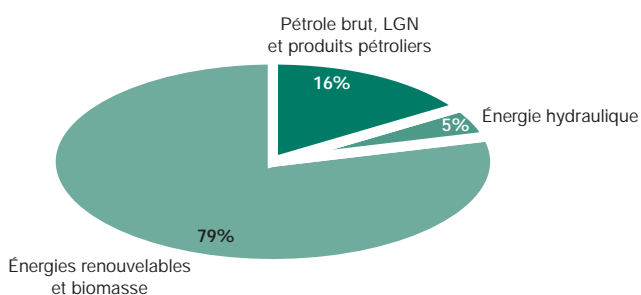
Questions structurelles

Le Cameroun fait face à des difficultés structurelles récurrentes : vétusté et insuffisance des infrastructures

(transport, télécommunications, santé, éducation), mauvaise gouvernance (système judiciaire imparfait, secteur privé non indépendant) et corruption qui nuisent à son image et ne créent pas un climat des affaires attractif pour les investisseurs. Le plan d'action consécutif à un audit de la justice sera décisif pour le retour de la confiance de l'ensemble des investisseurs locaux et étrangers.

L'offre d'énergie reste paradoxalement très traditionnelle au Cameroun qui est pourtant le pays le plus diversifié de la sous-région avec un tissu d'entreprises important. Elle se caractérise par une prédominance de la biomasse comme combustible et une production hydro-électrique largement en-deçà de son potentiel. Le Cameroun a souffert d'un déficit d'électricité par insuffisance de la production du fait de la vétusté des équipements et aggravé par une mauvaise pluviométrie, notamment en 2002. La distribution accuse également des pertes importantes (le réseau de distribution n'est efficace qu'à 68 pour cent). La production électrique est essentiellement hydraulique mais on note très clairement une percée de l'électricité d'origine thermique depuis 2002 (+27 pour cent en 2002 et +32 pour cent en 2003 à fin novembre) pour répondre à la demande.

Figure 7 - Composition de l'offre intérieure d'énergie en 2001



Source : Agence internationale de l'énergie.

La fourniture et la distribution de l'électricité sont un monopole de la société privée AES Sonel.

Une agence pour la régulation du secteur électrique a été créée avec pour mission d'assurer le respect du contrat signé entre AES Sonel et l'État en ce qui concerne les hausses des prix et les investissements à réaliser. Trois augmentations tarifaires étaient prévues contractuellement. Elle ont toutes eu lieu avec retard en raison des négociations entre l'État, la société et l'agence de régulation. L'accord contractuel portant sur une hausse des prix de l'électricité en moyenne, la hausse a été plus forte pour les entreprises afin de préserver les ménages, conformément au souhait de l'État. De plus, AES Sonel a instauré fin 2003 un relèvement substantiel de la prime (part fixe des abonnements) pour la basse tension (hors ménages), pour modifier la structure des abonnements à travers soit un ajustement de leur puissance souscrite à leurs besoins réels, soit une utilisation rationnelle de celle-ci. La société a en effet constaté que les puissances souscrites (qui conditionnent la prime) ne sont pas conformes à la réalité de la consommation et des besoins des professionnels. En dépit de ces hausses tarifaires, les investissements prévus au contrat n'ont pu être réalisés complètement, exposant AES Sonel à des pénalités.

Le gouvernement ne dispose pas aujourd'hui de véritable stratégie pour promouvoir le secteur de l'énergie, même s'il a inscrit dans les axes prioritaires du DSRP le renforcement des infrastructures de base, au premier rang desquelles figure la production d'électricité. Celle-ci est produite en quantité insuffisante

et a été sujette à de nombreux délestages en 2002 (faits qui ne sont pas nouveaux au Cameroun en période de sécheresse). Cela pèse lourdement sur l'activité industrielle et nuit aux nouveaux projets d'investissement et au développement des grandes entreprises. A l'horizon 2004, AES-Sonel prévoit la construction d'une centrale au fuel de 80 MW à Limbé, pour un coût de 45 milliards de francs CFA (76.8 millions de dollars), ainsi que la modernisation du système de transport afin d'améliorer l'efficacité de la distribution de l'électricité. A plus long terme, un projet de centrale à gaz indépendante de 150 MW est prévu et la construction du barrage de régulation de Lom Pangar est toujours en attente des résultats des études d'impact environnemental coordonnées par la Banque mondiale. Ce projet serait financé par l'Agence française de développement et l'État camerounais et offrirait une puissance additionnelle de 170 MW.

S'agissant du programme de privatisation, l'entreprise tunisienne Sitrafer a été choisie en avril 2003 pour réaliser, en partenariat avec la société camerounaise Camrail, la réhabilitation du chemin de fer. Sitrafer est déjà partenaire de Camrail pour l'entretien des voies ferrées. Concernant la privatisation de la CDC (Cameroon Development Corporation), la filière thé a été cédée le 18 octobre 2002 à hauteur de 65 pour cent à Cameroon Tea Estate, *joint venture* créée pour la circonstance entre la société sud-africaine Brobon Finex et un ancien ministre de l'Agriculture du Cameroun. Pour les autres filières, le processus de privatisation a du mal à s'enclencher. De même, à la date de septembre

2003, la situation de Camtel et de la Sodecoton n'avait pas connu d'évolution significative. Pour Camtel, le processus de privatisation devrait être relancé en juin 2004 après élaboration et mise en œuvre d'un nouveau plan d'entreprise. Pour la Sodecoton, la Cour suprême a départagé ce qui appartenait à l'État de ce qui revenait au privé. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé fin 2003 pour choisir un consultant sans préjuger du type de privatisation. Celle-ci ne devrait pas avoir lieu avant début 2005. Enfin, concernant la privatisation mouvementée de la Société nationale des Eaux du Cameroun – SNEC, les négociations avec Ondéo Services n'ont pas abouti et l'appel d'offres a été déclaré infructueux le 12 septembre 2003 par le ministre des Finances et du Budget en l'absence d'un accord satisfaisant pour les deux parties. En concertation avec les partenaires au développement, le gouvernement s'attellera à la mise au point d'un nouveau schéma de privatisation de la SNEC, probablement sous forme d'affermage. Le Cameroun n'attire guère les entreprises étrangères et peu d'entreprises locales sont capables de répondre aux appels d'offre. La Camair, avec à sa tête un nouveau directeur général, a pu reprendre ses activités avec une ponctualité des vols satisfaisante fin 2003. L'heure est à la restructuration de la compagnie aérienne avant toute nouvelle privatisation. La privatisation du port de Douala a avancé en novembre 2003 avec la concession de l'activité de remorquage et lamanage pour 10 ans à la société française Les Abeilles, au détriment de son concurrent local.

L'avenir dépendra de la capacité du pays à investir sans attendre et massivement pour restaurer des infrastructures productives suffisantes, de qualité et à un moindre coût. Il faudrait également recréer une dynamique positive au sein de l'administration dont la rationalisation s'avère urgente pour améliorer son efficacité. Le marché sous-régional représente également une opportunité pour le Cameroun en sa qualité de fournisseur traditionnel privilégié, avec le boom économique attendu au Tchad, la forte croissance en Guinée équatoriale, la stabilisation en République centrafricaine et la poursuite du dynamisme au Nigeria. Le potentiel et la capacité des entreprises petites et

grandes sont tels dans le pays, qu'un desserrement des principaux goulots d'étranglement se traduirait aussitôt par une augmentation de l'offre.

Contexte politique et social

Dans le domaine de la gouvernance, l'audit technique du système judiciaire a été achevé et le plan d'action a été adopté en décembre 2003, il reste désormais à le mettre en œuvre. De plus, le classement du Cameroun à l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International s'est de nouveau dégradé en 2003 : alors que l'image du Cameroun s'était améliorée depuis que le pays avait été considéré comme le plus corrompu en 1998 et en 1999, il se classe en 2003 à la 124^{ème} place sur 133 pays contre la 89^{ème} sur 102 en 2002, et passe de l'indice 2.2 à l'indice plus défavorable de 1.8. Aussi, des efforts de lutte contre la corruption restent nécessaires pour améliorer l'image du Cameroun auprès des investisseurs.

Sur le plan politique, des élections présidentielles sont prévues en 2004 (l'actuel mandat du Président prend fin en octobre) mais aucune date n'est pour l'instant officiellement arrêtée. Ces élections devraient reconduire Paul Biya à la tête du pays après 22 ans de pouvoir. Dauphin du Président Ahmadou Ahidjo, Paul Biya est devenu président en novembre 1982 et a ensuite été élu à quatre reprises. Il a notamment remporté les dernières élections le 12 octobre 1997 avec plus de 90 pour cent des voix alors que les principaux partis d'opposition avaient choisi de boycotter le scrutin en l'absence de commission électorale nationale autonome. Depuis 2002, l'Observatoire national des élections (ONEL) a été créé et une liste unique de l'opposition est en train de se former pour les prochaines élections présidentielles.

Dans le cadre de ses relations avec la sous-région, le contentieux territorial avec le Nigeria qui porte sur la péninsule de Bakassi, péninsule du Golfe de Guinée aux eaux poissonneuses et riche en pétrole d'une superficie totale de 1 000 km², est en train de se régler. Après une longue période de litige, la Cour internationale de justice a tranché le 10 octobre 2002

en faveur du Cameroun. Les deux parties semblent engagées dans une résolution pacifique de leur différend en coordination avec l'ONU. Toutefois, la situation n'est pas encore complètement normalisée malgré trois réunions sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour essayer de convaincre les deux pays d'appliquer la décision rendue par la Cour internationale de justice. Début 2004, la zone de Bakassi est toujours occupée par des milliers de soldats des deux pays ; la question épineuse de la frontière maritime entre les deux pays n'a toujours pas été abordée et pourrait être lourde de conséquence en ce qui concerne l'avenir de la production de pétrole au Cameroun.

La rédaction du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) a été achevée en avril 2003 (avec retard par rapport au calendrier initial) et celui-ci remis aux institutions de Bretton Woods qui l'ont qualifié de bonne base pour la poursuite de l'initiative PPTE, en juillet 2003. Ce document contient sept axes stratégiques qui reflètent la volonté du Cameroun de créer les conditions de la croissance en favorisant l'investissement privé et en diversifiant l'économie, d'accélérer l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC et d'améliorer le capital humain et le cadre institutionnel, la gestion administrative et la gouvernance. Le document n'a pas encore été validé par les députés. Le processus participatif semble avoir bien joué dans le cas du Cameroun, expliquant en partie les retards observés dans sa finalisation.

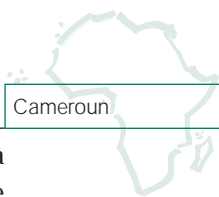
L'Institut national de la statistique a étudié à partir des enquêtes ECAM I et ECAM II l'évolution de la pauvreté entre 1996 et 2001 après harmonisation des données. Selon cette étude, la pauvreté au Cameroun aurait reculé entre 1996 et 2001 (de 53 pour cent en 1996, le pourcentage de pauvres serait passé à 40 pour cent en 2001) grâce essentiellement au retour de la croissance. La réduction de la pauvreté serait plus importante en milieu urbain (principalement à Yaoundé et Douala) qu'en milieu rural. Les conditions de vie des ménages et notamment l'accès aux services d'éducation et de santé se seraient améliorés, mais cette tendance cache en fait un accroissement des écarts entre les pauvres et les non pauvres ainsi qu'entre les ménages urbains et ruraux. La redistribution, en particulier en

milieu rural, n'a pratiquement eu aucun effet de réduction de la pauvreté.

Aussi, le Cameroun demeure un pays où les inégalités sont marquées : les 20 pour cent les plus aisés dépensent en 2001 plus de 8 fois ce que dépensent les 20 pour cent les plus pauvres (contre 7.6 fois en 1996). Le coefficient de Gini n'a pas changé significativement entre 1996 et 2001. Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec la plus grande prudence tant les analyses sur la pauvreté sont sensibles et dépendent du seuil de pauvreté choisi. Il reste que l'inflexion récente de la pauvreté ne doit pas masquer les effets encore profonds de près d'une décennie de récession économique à partir des années 1980, alors que la pauvreté était essentiellement rurale et pratiquement inconnue en ville. Aujourd'hui, la pauvreté se ressent notamment dans les difficultés d'accès aux infrastructures de base, aux services sociaux et à la vie politique.

Dans le secteur de la santé, les indicateurs se sont dégradés entre 1991 et 1998. Le taux de mortalité infantile a augmenté de 65 à 77 pour mille et le taux de malnutrition de 32 à 44 pour cent. La mortalité maternelle est restée stable sur la même période, s'élève à 430 décès pour 100 000 naissances. Le taux de vaccination des enfants contre le DTP (diphérie-tétanos-polio), est passé à 70 pour cent et la moitié des femmes enceintes utilisent désormais des moustiquaires imprégnées grâce à une vaste campagne de prévention contre la malaria. Des progrès ont également été réalisés dans la lutte contre le sida. Un plan d'action national a été adopté en 2003 ; il concerne les dix provinces du pays et est en cours de mise en œuvre par le Comité national de lutte contre le sida. En outre, le nombre de patients recevant un traitement à base d'anti-rétroviraux est passé de 500 en 2000 à 5 000 en 2002 et devrait atteindre 9 000 fin 2003. Le taux de prévalence était de 12.2 pour cent en 2001, bien au dessus de la moyenne africaine (7 pour cent).

Dans le domaine de l'éducation, quelques indicateurs se sont améliorés entre 1996 et 2001 comme le taux de scolarisation (passé de 76.3 pour cent en 1996 à 78.8 pour cent en 2001). Le taux d'alphabétisme a



crû de 61.5 pour cent en 1996 à 67.9 pour cent en 2001. Cependant, la qualité de l'éducation s'est détériorée et le nombre d'élèves qui abandonnent leurs études reste élevé. Sur le plan structurel, certaines mesures ont déjà été prises dans le cadre de la stratégie

Éducation, comme la construction de 2 500 classes à fin septembre 2003 (sur financements japonais, Banque africaine de développement et ressources propres), la décentralisation de la gestion des professeurs et la refonte de leur statut.

